



Le Bulletin Municipal

19340 Monestier Merlines

Numéro 6
Mai 2009

Plan gouvernemental de relance : un projet sur la commune

Dans le cadre du plan gouvernemental de relance, un projet de création d'une Unité pour Malades Difficiles (unité fermée) a été retenu pour le centre Hospitalier du Pays d'Eygurande. Une enveloppe budgétaire de 10 millions d'€ est débloquée, pour l'investissement. Ce projet permet la création de 80 emplois directs. Les communes proches de l'hôpital doivent donc être en mesure de proposer un accueil digne de ce nom aux futurs nouveaux arrivants (fin 2010, début 2011). A ce titre, il faut notamment développer l'offre locative sur la commune. Le Maire et ses conseillers comptent sur vous pour proposer des logements à la location. A noter qu'un logement sera certainement créé à la mairie actuelle si la construction de la nouvelle mairie est votée.

Présentation des conseillers municipaux

Episode 3 : Béatrice Guillou

Béatrice Guillou est arrivée dans le Canton d'Eygurande en 2003 et s'est installée à Monestier Merlines (Chez Ribbes) en 2007. Ingénieur Qualité au Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande, Béatrice est la première adjointe au Maire et participe à diverses commissions au sein de la municipalité :

- Déléguée titulaire à la Communauté de Communes
- Commission des appels d'offre
- Commission des travaux
- Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande
- Environnement, développement durable
- Hygiène et sécurité
- Haut débit, Internet et téléphonie
- Communication.



Des informations sur les déchets, gérés par la Communauté de Communes

Le ramassage des ordures ménagères a été attribué, par procédure des appels d'offres, à l'ESAT pour une durée de 2 ans (2009-2010). La redevance spéciale augmente de 3% pour 4 ans. Pour les points d'apport volontaire, le dossier est en cours (installation courant 2009).

Réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2009

Une réunion du Conseil Municipal a eu lieu le 20 Mars. Le budget 2009 a été voté. La section « fonctionnement » s'équilibre à 306 779,57 € et la section « investissement » à 418 983,57 €. Les tableaux suivants reprennent les grandes lignes budgétaires.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Déficit de fonctionnement reporté	0.00	Excédent de fonctionnement reporté	176 914.57
Charges de gestion générale	166 618.00	Ventes	5.00
Charges de personnel	20 550.00	Reversement sur recettes	19 300.00
Virement à section investissement	68 421.57	Subventions d'exploitation	94 560.00
Autres charges de gestion courante	51 090.00	Autres produits de gestion courante	16 000.00
Charges exceptionnelles	100.00		
TOTAL	306 779.57		306 779.57

BUDGET D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Non individualisées	20 373.00	Financières	307 566.00
Assainissement mairie	8 000.00	Non individualisées	8 064.00
Nouvelle mairie	173 311.57	Op d'ordre de section à section	68 421.57
Agrandissement cimetière	111 999.00	Agrandissement cimetière	22 870.00
Logement mairie (fenêtres)	9 000.00	CR 3 et CR 4	12 062.00
CR 3 et CR 4	92 000.00		
Clôture salle polyvalente	4 300.00		
TOTAL	418 983.57		418 983.57

D'autres points ont été abordés lors de cette réunion :

- Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes : les conseillers municipaux ont émis une réserve sur l'instauration de la taxe de séjour et demandé davantage de clarté sur le projet éolien en cours.
- L'appel d'offres pour l'agrandissement du cimetière a permis d'obtenir 9 réponses. L'entreprise BOS d'Ydes a été retenue.
- Les conseillers ont aussi évoqué la situation de l'EHPAD d'Eygurande, fragilisé par le départ du Directeur ; l'actualisation de la liste électorale (174

inscrits au 28 Février 2009) ; les fonds débloqués pour le CHPE (projet d'Unité pour Malades Difficiles, subvention pour un projet sur le système d'information) ; des échanges de courriers entre le Maire et le Président du Comité des Fêtes ; la suppression de la taxe professionnelle en 2010 ; la non couverture du CHPE par le réseau Orange ; la demande de rachat d'une concession au cimetière.

- La subvention départementale aujourd'hui quinquennale de 12 062 € pour la voirie 2009-2013 est considérée très insuffisante au regard des besoins, par le conseil municipal.
- Il est prévu, au niveau départemental, de refaire la RD 184 (de l'Oasis à l'embranchement de la route du cimetière du CHPE) : il faut aussi prévoir un miroir, pour la sécurité.
- En questions diverses ont été abordés : la randonnée organisée par le Foyer Rural d'Eygurande en Avril sur la commune ; la mise en place d'une chaîne pour empêcher les quads et autres véhicules de passer (Veyrières, ancienne route rejoignant la RD 1089) ; la circulation de véhicules sur la digue du plan d'eau de l'Abeille qui représente un danger pour les personnes et la sécurité des installations.

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs, le 13 Mars 2009

Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

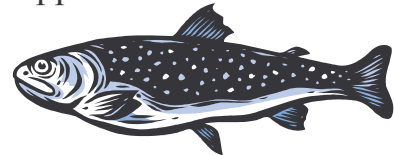
Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. (C'est le cas de Denis Aubert et de son suppléant Ollier Jean-François), un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. (Germain Maillot et son suppléant Ollier Guy).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

La CCID a pour mission de répartir équitablement les impôts locaux entre les différents contribuables de la commune.

Dans sa séance du 13 Mars 2009, la Commission Communale des Impôts Directs (membres titulaires, sauf Mr Aubert Denis, absent excusé, remplacé par Mr Ollier Jean François) a examiné la liste des propriétés nouvellement bâties et ayant fait l'objet de déclaration auprès des services fiscaux de la Corrèze. Ces services ont procédé à l'estimation de la valeur locative de chaque bâtiment et à sa classification. Les membres de la Commission ont approuvé ces données.

Prenons le frais : ouverture de la pêche



Samedi 14 Mars dernier, aux premières lueurs du soleil, une affluence inhabituelle a été recensée sur les bords des 27 kilomètres de ruisseaux et rivières cantonales gérés par l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

Moment incontournable du calendrier halieutique, l'ouverture de la pêche est avant tout un temps fort où la convivialité prime sur le nombre de prises.

Comme chaque année, les berges du plan d'eau de l'Abeille étaient bien garnies. Une soixantaine de « chevaliers de la gaule » se sont succédés avec des fortunes diverses (truites fario, arc-en-ciel, saumons de fontaine dont un spécimen de 2,2 kg pour 56 cm et même un brochet de 60 cm). Sans aucun doute les quelques pêcheurs « bredouilles » feront mieux la prochaine fois.

La truite fario pourra être taquinée jusqu'au 20 Septembre prochain, de la Barricade à la Méouzette, sur le ruisseau de Feyt ou bien aux abords du Chavanon.



Date importante :

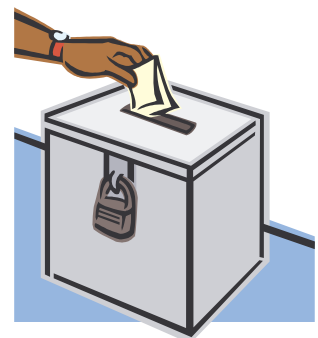
07 Juin : élections européennes

Les Dictons du numéro 6 :

Avant Saint Servais, point d'été, après plus de gelée.

Averse de mai a plus de pouvoir que dix arrosoirs.

Si le dicton dit vrai, méchante femme s'épouse en mai.



Rédaction : G Guineton, S. Sertillange, O. Lafont et B Guillou

Mairie de Monestier Merlines

Téléphone : 05 55 94 33 61

Fax : 05 55 94 65 26

Ouverte Mardi, Mercredi et Vendredi, de 14h00 à 19h00